

LIVRET D'ACCUEIL



FOYER « LE TEMPS DE VIVRE »
SABLÉ SUR SARTHE

2 - Pôle santé Sarthe et Loir

Bienvenue

La Direction ainsi que l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue au foyer « Le Temps de Vivre ».

Lors de l'installation dans un nouveau lieu de vie il n'est pas toujours facile de trouver ses repères. C'est pourquoi notre ambition est que vous vous sentiez accueilli et bien intégré au foyer et que vous disposiez de toute l'information nécessaire sur son fonctionnement.

Ce livret d'accueil est conçu pour vous apporter cette information. Il vous est particulièrement destiné et vous permettra de vous orienter et de vous familiariser avec ce nouvel environnement.

L'ensemble du personnel est également là pour répondre à vos questions et organiser au mieux votre installation avec vous et votre entourage.

L'objectif de l'établissement est de vous guider et de vous accompagner dans vos projets.

Ce travail commence dès à présent et vous y serez étroitement associé.

Sommaire

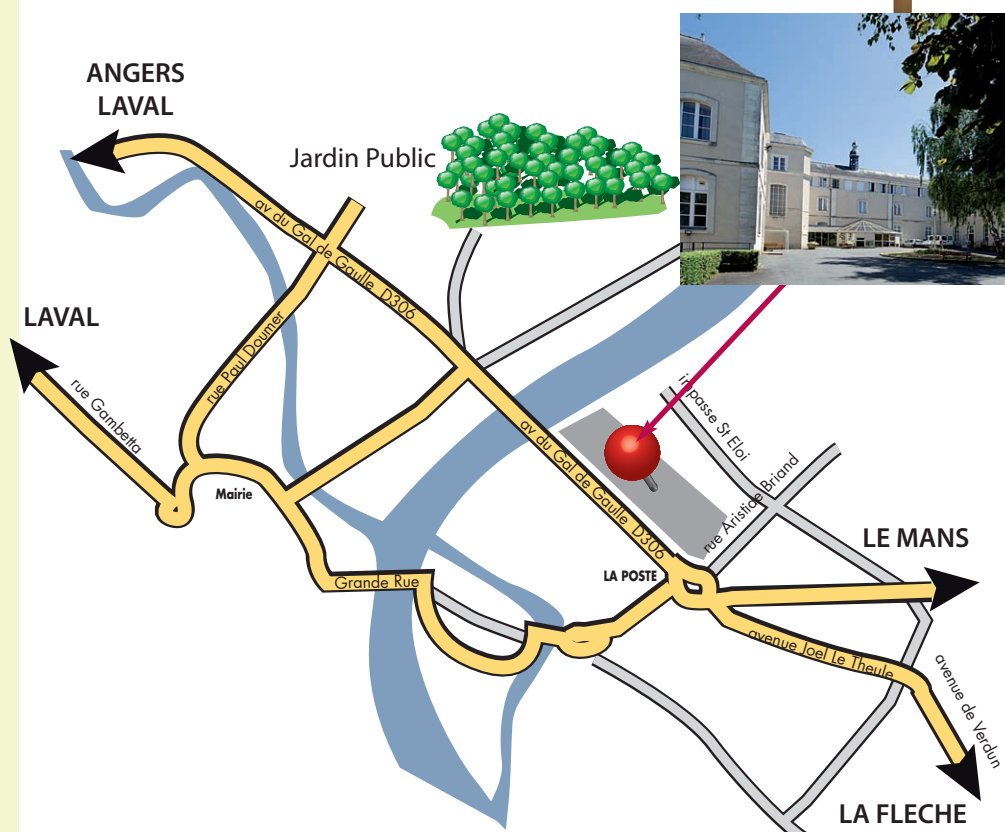
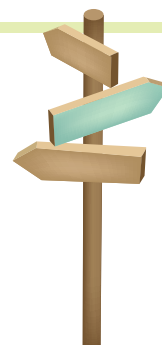
Les types d'accueil	3
Admission et accueil	4
Les professionnels	5
Votre quotidien	6
Votre logement	7
Les activités	8/9
Les soins	10



« Le Temps de Vivre »
1 impasse St Eloi
72300 SABLÉ/SARTHE
Tel accueil : 02.44.71.32.79

Le foyer « Le Temps de Vivre », situé en centre ville de Sablé/Sarthe, est un établissement du secteur médico-social du Pôle Santé Sarthe et Loir.

Situé au sud ouest du département, à égale distance du Mans, de Laval et d'Angers, il est accessible par le réseau de chemin de fer, par celui des transports interurbains de la Sarthe (TIS), ainsi que par le réseau routier et autoroutier.



DEUX TYPES D'ACCUEIL

• Un foyer d'accueil occupationnel

FAO

Il héberge et accompagne 45 adultes porteurs d'une déficience cognitive et/ou psychique qui ne leur permet pas d'exercer une activité professionnelle. Néanmoins ils bénéficient d'une certaine autonomie intellectuelle et physique.

L'accueil se fait au sein d'un des **3 groupes** de résidents organisés en maisonnées selon le degré d'autonomie et le rythme de vie.

Les résidents sont accueillis en chambre individuelle ou collective 365 jours par an.



• Un foyer d'accueil médicalisé

FAM

Le FAM héberge, accompagne et soigne 25 adultes porteurs des mêmes handicaps que ceux du FAO. Toutefois ces personnes nécessitent une surveillance médicale et des soins constants et ne peuvent effectuer seuls les actes de la vie quotidienne.

Les résidents sont accueillis au sein d'une des 2 maisonnées constituant le FAM.

Le logement est fait en chambre individuelle ou collective 365 jours par an.

Les maisonnées

La maisonnée est votre espace de vie quotidien, chacune a son identité et son projet d'accompagnement ainsi qu'un nom propre :

- « La terrasse »
- « Cité des fleurs »
- « Zen »
- « Speedy »
- « Air du temps »



La loi du 2 janvier 2002 est venue affirmer vos droits et notamment celui à la participation à votre projet personnalisé. Pour cela un certain nombre d'outils est mis en place. Ce livret d'accueil est l'un d'entre eux. On trouve aussi :

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Il est destiné à garantir vos droits. C'est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il a pour vocation de favoriser votre participation (résidents élus) et celle de vos proches (représentants de famille).

Projet personnalisé

Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins, que les professionnels s'emploient à intégrer dans le projet personnalisé. Pour cela un véritable processus d'accompagnement entre le bénéficiaire et l'équipe éducative et soignante est mis en place. Par votre présence à la réunion de synthèse annuelle, vous participez à la construction de votre projet personnalisé.

Contrat de séjour

Un contrat de séjour est signé entre vous et l'établissement. Il définit les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes admises au sein du Foyer « Le Temps de Vivre » du Pôle Santé Sarthe et Loir.

4 - Pôle santé Sarthe et Loir

ADMISSION ET ACCUEIL

Public accueilli

Hommes et femmes de 20 à 60 ans et plus, porteur d'une déficience cognitive et/psychique ou malades mentaux avec ou sans troubles du comportement, bénéficiant d'une orientation délivrée par la Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).



Commission d'admission



Outre l'orientation de la Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), la commission d'admission privilégie certains critères.

L'établissement tient compte de la proximité de la famille, de l'âge, voire de l'urgence de l'accueil ceci dans le respect du projet de vie de la personne. Votre demande est examinée par une équipe pluridisciplinaire sur la base des documents figurant sur la liste mise en annexe.

Période d'essai

Un stage peut vous être proposé afin de confirmer ou non votre souhait d'intégrer l'établissement. Celui-ci permettra d'évaluer notre capacité à vous accompagner.

Une période de pré-admission de deux mois peut être nécessaire afin de valider l'admission. Suite à cette période, la personne intègre ou non l'établissement.



**Pour toute visite ou renseignement
l'établissement vous accueille
du lundi au vendredi de 9h à 17h.**



L'accueil

Selon qu'un stage ait eu lieu ou non dans l'établissement l'accueil du résident est différent. Dans les deux cas, lors de l'admission, le résident et son représentant ou entourage sont reçus par le cadre socio-éducatif pour un entretien d'accueil organisé avant l'installation du résident.

Cet entretien a pour objectif d'organiser au mieux l'accompagnement qui sera proposé en fixant les bases principales des besoins et attentes de la personne.

À la suite de cet entretien, l'accueil se poursuit sur la maisonnée dans laquelle la personne s'installera plus tard pour découvrir ce nouveau lieu de vie.



LES PROFESSIONNELS QUI VOUS ACCOMPAGNENT

Sur chaque maisonnée une équipe de professionnel, vous accompagne dans le respect de votre projet personnalisé. Dans cette équipe, un référent est nommé pour suivre plus précisément ce projet et faire le lien avec les autres intervenants.

Les professionnels ont des rôles spécifiques dans l'établissement selon leur métier.

Le Moniteur Educateur (ME)

Au sein de la maisonnée, il vous accompagne au quotidien et coordonne une équipe éducative et/ou soignante.

L'Aide Médico-Psychologique (AMP)

Il ou elle vous accompagne dans les actes de la vie quotidienne ou dans vos activités de la vie sociale et de loisirs.

Le Cadre socio-éducatif

Par délégation de la Direction, il organise, anime et contrôle les interventions des professionnels dans l'accompagnement des projets personnalisés des résidents et dans le cadre du projet de l'établissement.

L'Aide soignant(e) (AS)

Il ou elle collabore avec les infirmiers(es), aux soins qui répondent à vos besoins essentiels (repas, hygiène corporelle, confort) et vous accompagne également dans vos activités.

L'infirmier(e)

Il ou elle coordonne l'intervention de votre médecin traitant ou des autres intervenants (médecin spécialiste,) et assure le suivi de votre état de santé ainsi que les soins quotidiens.

L'éducateur(trice)

En collaboration avec le cadre socio-éducatif l'éducateur assure l'accompagnement des équipes en interne et le suivi de vos projets.

L'animateur(trice)

C'est un AMP qui en raison de ses compétences particulières accompagne des activités sportives, artistiques et culturelles de manière régulière au sein du foyer ou à l'extérieur.



L'agent d'accueil

Il fait le lien entre le foyer et l'extérieur. Il assure le suivi des démarches administratives vous concernant, la distribution de l'argent de poche ou l'envoi des courriers aux familles, ...

Le buandier

Il assure l'entretien de vos vêtements et l'approvisionnement des maisonnées en linge de maison.

L'agent d'entretien

Il assure l'entretien des locaux et peut vous aider dans l'aménagement de votre chambre (pose d'un cadre par exemple).

La maîtresse de maison

Elle assure l'entretien de la maisonnée et vous accompagne dans l'entretien de votre espace privé avec votre participation en fonction de votre possibilité. Elle assure la commande des repas et l'approvisionnement de la maisonnée.

L'équipe de nuit

Elle vous accompagne en soirée suivant vos besoins, assure votre sécurité pendant la nuit et fait le relais avec l'équipe de jour.

La psychologue

Elle est à votre disposition pour vous écouter, vous soutenir et vous accompagner dans ce que vous vivez.

6 - Pôle santé Sarthe et Loir

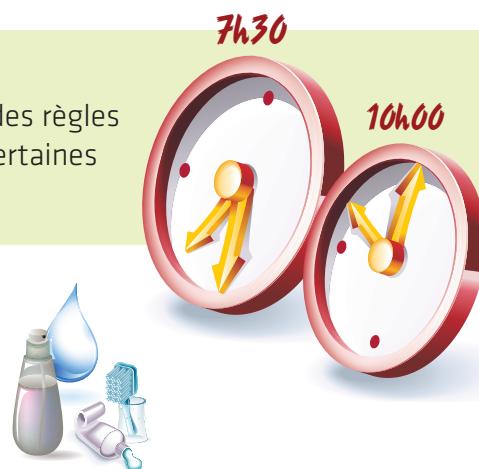
VOTRE QUOTIDIEN

LE LEVER



Vous vous levez en fonction de votre rythme et des règles de vie de la maisonnée. Lors des week-ends et certaines périodes de l'année le lever peut être plus tardif.

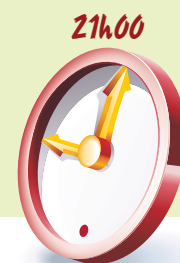
Vous êtes incité chaque jour à vous prendre en charge seul au moment de la toilette. Vous serez amené à choisir entre un accompagnement individuel à la douche, au lavabo ou au bain.



LE COUCHER

Vous avez la possibilité de vous coucher lorsque vous le désirez, lorsque vous êtes fatigué, après le repas du soir, après avoir fait un jeu, discuté avec vos camarades ou regardé la télévision.

L'encadrement éducatif est présent pour vous accompagner jusqu'à 20h45 ensuite le relais est pris par l'équipe de nuit.



LES REPAS

Les différents repas sont pris en commun dans la salle à manger de la maisonnée. Les encadrants vous accompagnent dans le respect de certains régimes particuliers (diabétique, hypocalorique, sans sel...). Vous pourrez exprimer votre refus, votre désir, vos goûts en matière alimentaire (dans la mesure des choix à votre disposition).

Avant et après chaque repas vous êtes sollicité pour vous laver les mains et les dents.

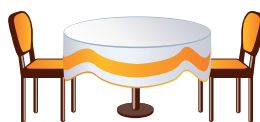


Le petit-déjeuner : Il est généralement pris avant la toilette. Vous avez la possibilité de choisir celui qui vous convient entre café, thé, chocolat, pain, biscotte, etc...

Le déjeuner : 12h00 - 12h30 à 13h00 - 13h30

La collation : Vers 16h30, vous avez la possibilité de prendre une boisson chaude ou froide selon vos envies et les saisons. Le week-end ou à titre exceptionnel vous seront proposés petits gâteaux, fruits,...

Le dîner : 19h00 - 19h30 à 20h00 - 20h30



Service de table

Vivre en collectivité nécessite une participation aux tâches quotidiennes, vous serez ainsi amené à participer au service de table en fonction de vos capacités



VOTRE LOGEMENT

VOTRE CHAMBRE

Vous êtes accueilli dans une chambre individuelle ou collective. Vous pouvez apporter vos affaires personnelles (télévision, radio, mobilier...) dès l'instant qu'elles n'encombrent pas trop l'espace.

Entretien de la chambre

Chaque matin avant de vous rendre en activité et en fonction de vos capacités vous pouvez être accompagné dans l'entretien de votre chambre.



Téléphone

Vous pouvez contacter librement votre entourage en utilisant, selon votre choix, le téléphone à carte à la poste ou un téléphone portable. Les personnes qui souhaitent vous joindre peuvent contacter votre maisonnée en dehors des horaires d'activité. L'établissement autorise l'utilisation des téléphones portables individuels dans le respect des règles de vie de la maisonnée.



Courrier

Votre courrier vous est remis fermé. Il est libre et sans censure. L'affranchissement (timbres) de vos envois personnels est à votre charge.

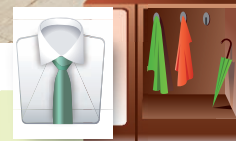


Télévision, musique

La télévision peut être regardée soit en commun dans le salon du groupe de vie, soit seul dans sa chambre. Que ce soit pour la télévision ou pour l'écoute musicale, le respect d'autrui doit rester une priorité, le volume sonore devra donc être modéré.



Le linge



L'entretien du linge est assuré par l'établissement, vous êtes cependant amené à participer avec la maîtresse de maison au repassage, pliage et rangement de votre linge. L'établissement assure le marquage du linge.

Les achats vestimentaires vous concernant sont faits selon vos besoins et vos envies aidés par un encadrant du foyer ou par votre famille.

Vous êtes amené à changer régulièrement de vêtements et à les mettre au sale. Chaque jour, il vous est proposé des sous-vêtements propres. Vous êtes accompagné dans le choix de vos vêtements. Ils doivent être adaptés à votre autonomie, le but étant de vous habiller seul.



8 - Pôle santé Sarthe et Loir

LES ACTIVITÉS

Les activités internes

Pour le foyer d'accueil occupationnel

Elles ont lieu le matin à partir de 10h30 et l'après-midi à partir de 14h30.

Pour le foyer d'accueil médicalisé

L'accompagnement du quotidien prend souvent la majeure partie de la matinée, il est donc fréquent que cette fin de matinée soit occupée en temps libre ou en activité ponctuelle.



L'après-midi les activités peuvent être :

- transversales, c'est-à-dire partagées par des résidents de différentes maisonnées. Elles peuvent être fixes sur l'année (théâtre, journal, percussion, hand, etc...) ou ponctuelles en fonction des possibilités des encadrants (arts plastiques...)
- au sein des maisonnées (piscine, équitation, activités manuelles, etc...)

Lors des vacances de Pâques, Noël et d'été le calendrier des activités est interrompu. Dans ces périodes vous serez sollicité pour des activités telles que les sorties transferts ou journée mer, etc...



Une ouverture sur l'extérieur

Pour mettre en œuvre votre projet personnalisé l'établissement développe l'ouverture sur l'extérieur.

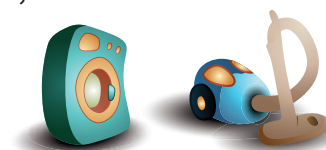
Ainsi la participation aux clubs de sports et aux activités de loisirs extérieurs est encouragée en fonction des possibilités de chacun.

L'établissement se veut également ouvert sur la ville pour faciliter votre intégration.

Pour cela, le Foyer « le Temps de Vivre » dispose de nombreux partenariats :

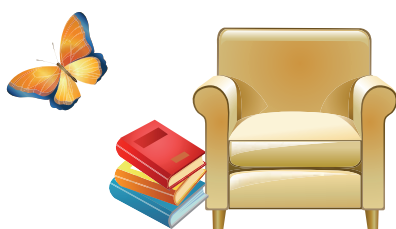
- La SASSA (Sport Adapté Sablé Solesmes Anières)
- Le handball club de Sablé
- L'étoile Sabolienne dans son activité Boules de fort
- La Croix-Rouge
- Le Secours Catholique
- Le cyber centre
- ...

Une aide particulière est apportée par l'association « les Tamaris » qui participe au financement de certains projets d'activité.



LES RELATIONS EXTERIEURES ET FAMILIALES

Les visites de votre famille et de vos amis peuvent se faire sur les jours et horaires de sorties libres après s'être présenté à l'accueil.



LES TEMPS LIBRES ou temps individuels

Il existe 4 périodes de temps libres ou d'accompagnement individuel dans la journée pendant lesquels vous pouvez organiser librement votre temps ou faire appel à l'équipe.

- **1^{er} le matin** dans l'attente de l'activité quand chacun termine sa toilette et le rangement de sa chambre.
- **2^{eme} après le repas** où vous pouvez faire une sieste, écouter de la musique, regarder la télévision dans l'attente de l'activité de l'après-midi.
- **3^{eme} après la collation** et avant le repas, où vous avez en plus la possibilité de sortie extérieure. Selon vos capacités évaluées par vos encadrants.
- **4^{eme} après le repas du soir** avant le coucher et parfois dans l'attente d'une sortie organisée en soirée.



INFOS



LE TABAC

Le tabac est accepté à l'extérieur des bâtiments, en respectant l'environnement et la propreté des lieux.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est demandé de ne pas fumer dans les chambres.

Nous vous rappelons toutefois que fumer peut nuire à votre santé.

ARGENT DE POCHE

Chacun d'entre vous a droit à ce que de l'argent de poche soit laissé à sa disposition, en fonction de votre autonomie, vous pouvez être aidé dans sa gestion par l'équipe éducative.

LES ANNIVERSAIRES

Chacun d'entre-vous peut à l'occasion de cet événement se voir proposer par sa maisonnée un repas spécifique avec l'ensemble de son groupe auquel peuvent s'ajouter un ou deux camarades d'une autre maisonnée choisis par vous-même.

Si vous émettez le souhait d'avoir un cadeau il sera à votre charge.

RELIGION

Le foyer d'accueil est un établissement public sans orientation confessionnelle. Vous seul avez le choix de votre pratique religieuse. Des offices religieux catholiques sont proposés quatre fois par an.



10 - Pôle santé Sarthe et Loir

LES SOINS ET LE BIEN ÊTRE



Le suivi médical

Vous conservez le choix de votre médecin traitant mais vous avez également la possibilité de choisir d'être suivi par un médecin libéral de la ville de Sablé qui intervient habituellement auprès de l'établissement.



Le foyer dispose de temps infirmier et travaille avec l'équipe médico-psychologique du Centre Hospitalier Spécialisé de la Sarthe qui peut participer à votre suivi en lien avec votre médecin traitant.

Une convention est signée avec le CHS (Centre Hospitalier Spécialisé) du département qui permet le passage régulier d'un médecin psychiatre. Un ergothérapeute intervient régulièrement dans la structure pour adapter les installations individuelles.



Le confort et le bien être

L'établissement dispose d'un espace de bien-être et de stimulation sensorielle « Snoezelen », dans lequel vous pouvez être accompagné selon vos besoins ou demandes.

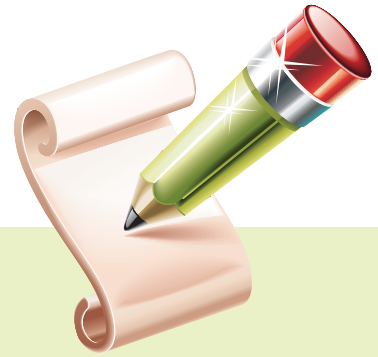
Par ailleurs l'établissement propose des soins esthétiques et de bien être ainsi que des prestations de coiffure. Ces soins sont réalisés par du personnel formés et sont réalisés dans le cadre du projet d'accompagnement du résident.

Les médicaments

Si un traitement vous est prescrit il sera préparé par l'équipe de soins et distribué au moment des repas par l'équipe éducative ou soignante ou par l'équipe de nuit pour les comprimés du coucher. Selon vos capacités et après évaluation de la part de l'infirmière et de l'équipe éducative vous pourrez prendre seul vos médicaments sous surveillance.



BLOC NOTES



Ce livret est imprimé sur un papier composé de fibres blanches recyclées et de fibres vierges issues de bois de forêts gérées.
Les encres utilisées sont d'origine végétale.

Site de la Flèche

Établissement d'hébergement
pour personnes âgées dépendantes :

. Béguinage
. Marie de la Ferre
. Ville Marie
Tél : 02 44 71 31 72
Fax : 02 44 71 31 79

et

Institut de formation
en soins infirmiers
et aides-soignants

Rue du Léard
72200 La Flèche
Tél : 02 44 71 34 43
Fax : 02 44 71 34 46

Site du Bailleul

Centre Hospitalier
Sarthe et Loir
La Chasse
du Point du Jour
BP 10129 - Le Bailleul
72205 La Flèche Cedex
www.pole-pssl.fr

N° uniques
Téléphone : 02 44 71 30 00
Fax : 02 44 71 30 09

Site de Sablé-sur-Sarthe

Etablissement d'hébergement
pour personnes âgées dépendantes
de la Martinière :

Aulnes, Bruyères, Erables, Peupliers
Tél : 02 44 71 32 32
Fax : 02 44 71 32 40

Chênes
Tél : 02 44 71 33 79
Fax : 02 44 71 33 95

Rue Pierre et Marie Curie
72300 Sablé-sur-Sarthe
et

Foyer d'Accueil
« Le Temps de Vivre »
1, impasse St Eloi
72300 Sablé-sur-Sarthe
Tél : 02 44 71 32 79

